



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 1er août 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE UN AMENDEMENT POUR COMBLER UNE LACUNE DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd’hui un projet de loi comblant une lacune de la loi pénale pour assurer que les personnes qui ont eu leur photographie diffusée sans leur consentement pourront entreprendre des actions en vertu de la loi. Ce développement assure que les agents de police pourront porter des accusations dans des affaires où la vie privée d’une personne a été trop largement envahie et sa photographie diffusée sans son autorisation.

« Personne ne devrait être humilié en ayant sa photographie diffusée sans son autorisation – et cette loi de bon sens assurera que toutes les victimes d’un tel acte auront la loi de leur côté », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Je félicite le Sénateur Carlucci et le Député Paulin, ainsi que les services de police de Clarkstown, pour leurs efforts collectifs pour corriger cette injustice et faire en sorte que les New Yorkais soient protégés de cet abus potentiel. »

Les personnes seront désormais accusées de surveillance illicite au second degré si elles utilisent un appareil pour voir, diffuser ou enregistrer une autre personne se livrant à des activités sexuelles sans son consentement, indépendamment du fait de savoir si les parties génitales de cette autre personne ont été diffusées ou non. Avant cet amendement, les accusations pouvaient seulement être portées contre une personne si les parties génitales étaient montrées sur la photographie.

Cette lacune a été découverte à l’origine par des policiers des services de police de Clarkstown, qui ont par la suite été dans l’incapacité de poursuivre une action en justice pour protéger une victime présumée dans ces circonstances. La loi entrera en vigueur le 1er novembre.

Cette loi a été adoptée par les deux chambres de la Législature en tant que S1982C et A2053C, respectivement.

Le Sénateur David Carlucci, défenseur du projet de loi, a déclaré : « Internet ne devrait pas être un outil pour humilier ou exploiter les autres. Avec l’avancée rapide des nouvelles technologies, nous avons besoin d’une approche du 21^{ème} siècle à l’égard des lois obsolètes sur la surveillance. Je voudrais remercier le Gouverneur Cuomo pour ratifier aujourd’hui notre projet de loi sur la surveillance illicite.

French

Cette nouvelle loi dissuadera les personnes d'utiliser Internet comme véhicule pour humilier ou exploiter les autres. »

Le Député Amy Paulin, défenseur du projet de loi, a déclaré : « Le droit d'une personne au respect de sa vie privée est fondamental. Si une personne est impliquée dans un moment ou une situation d'ordre privé, il ou elle a le droit de s'attendre à ce que ce moment reste privé et ne soit pas diffusé sur Internet ou via un autre média. »

Le Chef de la Police de Clarkstown, Michael Sullivan, a déclaré : « Je voudrais à une fois encore féliciter le Sénateur Carlucci et le Député Paulin pour embrasser cette cause et faire en sorte que cette loi soit adoptée. Je voudrais également remercier le Gouverneur Cuomo pour ratifier cette importante législation, qui contribuera grandement à protéger non seulement la population de Clarkstown, mais aussi tous les New Yorkais. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

WE WORK FOR THE PEOPLE
PERFORMANCE * INTEGRITY * PRIDE